



## SESSION EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

### TABLE DES MATIÈRES

1. Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire .....	673
2. 2013 04 098 Acceptation de l'ordre du jour .....	674
3. 2013 04 099 Adoption du règlement d'emprunt # 319-2013 afin d'autoriser le conseil à faire les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9 pour une dépense et un emprunt de 75 000 \$.....	674
4. Fixation de la date de la tenue d'une assemblée de consultation - 23 avril 2013 .....	675
5. Fixation de la date de la tenue du registre le 25 avril 2013 .....	675
6. 2013 04 100 Résolution pour la niveleuse.....	676
7. 2013 04 101 Location machinerie pelle 2013 .....	677
8. 2013 04 102 Résolution pour le chargeur .....	678
9. 2013 04 103 Résolution pour la rétrocaveuse .....	678
10. 2013 04 104 Recommandation pour les travaux des fossés – budget 10 000 \$.....	679
11. 2013 04 105 Recommandation pour les travaux de rechargement de gravier – budget 30 000 \$ .....	679
12. Point à l'ordre du jour annulé. ....	680
13. 2013 04 106 Rechargement en gravier des chemins – budget de 51 000\$ .....	680
14. Calendrier des travaux d'été en voirie.....	681
15. 2013 04 107 Demande de soumission pour l'achat des numéros civiques pour le secteur rural .....	681
16. 2013 04 108 Achat des arbres pour les nouveau-nés.....	682
17. 2013 04 109 Achat des fleurs.....	682
18. 2013 04 110 Levée de la séance extraordinaire .....	682

Province de Québec

#### **Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439, chemin Favreau, le 8 avril 2013, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Sandra Raymond, (absente)	Monsieur Yvon Desrosiers (absent)
Monsieur Jean-Yves Masson	Monsieur Jean-Pierre Bessette (absent)
Monsieur Martial Tétreault	Monsieur Réjean Théroux

Et le directeur général – secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fautoux

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

#### **1. Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

Il fait la lecture de l'ordre du jour et en demande l'adoption.







⇒ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9.-Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

⇒ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

⇒ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

10.-Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

⇒ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;

⇒ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

11.-Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

⇒ Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 février 2008, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

12.-Périmètre du secteur concerné.

Le projet de faire les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9est sur le chemin Tremblay entre les numéros civiques 1704 et 1925 et le chemin Favreau entre les numéros civiques (1104 et 1505).

## **6. 2013 04 100 Résolution pour la niveleuse**

**ATTENDU** que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 mars 2013 à 11h00 en présence d'un conseiller monsieur Martial Tétreault et de l'inspecteur municipal, monsieur André Paquin et d'un soumissionnaire monsieur Jean-René Scalabrini, madame Diane Mercier, secrétaire et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU** qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

**ATTENDU** que le comité de voirie s'est réuni le 5 avril 2013 afin de discuter du dossier de soumission déposé pour une niveleuse;

**ATTENDU** que le comité après discussion fait une recommandation au conseil de retenir les services de la firme Scalabrini & Fils Inc le deuxième soumissionnaire ayant une niveleuse de catégorie supérieure de 140 KW;

PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**D'ACCORDER** les travaux de niveleuse à Scalabrini & Fils Inc. dans la catégorie niveleuse ; 140 KW au prix de 105 \$ de l'heure pour le grattage et la mise en forme des chemins municipaux pour l'année 2013 jusqu'à concurrence du budget municipal de 16 995 \$ au poste du grand livre 02 32000 515.









12. **Point à l'ordre du jour annulé.**

13. **2013 04 106 Rechargement en gravier des chemins – budget de 51 000\$**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut améliorer la condition de la circulation sur les chemins de gravier ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a eu plusieurs demandent afin de recharger les chemins de la municipalité avant l'abat poussière;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil souhaite que les travaux soient effectués avant la pose de l'abat poussière ;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérour ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution,;

**D'AUTORISER** les travaux de rechargement sur les chemin suivantes:

chemin Cordon, chemin Sainte-Croix, chemin Rivard, chemin Perreault

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'achat des matériaux, de la location de niveleuse, des camions nécessaires jusqu'à concurrence de 51 000 \$ tx incluses;

VOTE :                      POUR : 3      CONTRE : 0                      ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31020 721.





**16. 2013 04 108 Achat des arbres pour les nouveau-nés**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'AUTORISER** l'achat des arbres fruitiers qui seront remis aux parents de nouveau-nés en 2012 pour un montant de ± 800 \$.

VOTE :                      POUR : 3      CONTRE : 0                      ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

**17. 2013 04 109 Achat des fleurs**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** faire l'achat de fleurs pour les boîtes à fleurs de la municipalité;

**DE** faire l'achat de fleurs pour les plate-bandes pour les différents établissements de la municipalité.

**QU'**un budget de ± 500 \$ est autorisé pour les fleurs.

VOTE :                      POUR : 3      CONTRE : 0                      ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 69000 629.

**18. 2013 04 110 Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la séance extraordinaire du 8 avril 2013 soit levée, il est 21 h 45.

VOTE :                      POUR : 3                      CONTRE : 0                      ADOPTÉE

---

Bernard Marion, Maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Réjean Fauteux,  
Directeur général et secrétaire-trésorier